

## AFFIDAVIT

Je, soussigné, Boris Savoie-Doyer, domicilié et résidant au 947 Cherrier, Appartement 2, H2L 1J1, dans les cité et district de Montréal déclare solennellement et dis :

- 1.- Je suis employé de la Students' Society of McGill University (SSMU) depuis mai 2005;
- 2.- Le 19 juin 2007, j'ai participé à l'Assemblée générale spéciale (Special General Meeting) de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, Élément du Québec (FCEE-Q), qui s'est tenue à Montréal;
- 3.- Peu après le début de l'Assemblée, j'ai été élu président, en remplacement de Mme Margaret Carlyle;
- 4.- L'ordre du jour prévoyait la tenue d'élections générale afin d'élire les membres du Comité exécutif (Executive Committee);
- 5.- Cette élection s'est tenue sous la supervision de Mme Amanda Aziz, présidente nationale (National Chairperson) de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants;
- 6.- Mme Nina Amrov a été élue au poste de présidente (Chairperson);
- 7.- Le résultat de son élection a été ratifié par une résolution présentée par Concordia Student Union (CSU), appuyé par Dawson Student Union (DSU);
- 8.- Le poste de Représentant auprès de l'exécutif national (National Executive Representative) a été laissé vacant, en raison d'absence de majorité en faveur du candidat;

- 9.- M. Mahdi Altalibi a été élu au poste de Vice-président (Deputy Chairperson);
- 10.- Le résultat de son élection a été ratifié par une proposition présentée par Students' Society of McGill University (SSMU), appuyé par la Graduate Student Association (GSA) de Concordia;
- 11.- J'ai présidé le reste de l'Assemblée, qui s'est terminé le 20 juin 2007;
- 12.- Suite à la transmission d'une opinion juridique rédigée par Me Marvin Liebman et par M. Philippe Kattan, stagiaire en droit, à l'effet que la candidature de M. Altalibi et Mme Amrov était irrégulière et leur élection invalide, M. Max Silverman (SSMU) me mandate afin d'obtenir une opinion juridique sur ce sujet;
- 13.- Vers le 18 juillet, je contacte l'avocat Philippe-André Tessier, de la firme Robinson, Sheppard, Shapiro et le mandate afin de connaître la validité des candidatures de M. Altalibi et Mme Amrov en vertu des Statuts et règlements de la FCEE-Q;
- 14.- Le 24 juillet, Me Tessier me transmet son opinion juridique à l'effet que la candidature de M. Altalibi et Mme Amrov était valide et régulière, ladite opinion juridique est produite sous la pièce D-6;
- 15.- Le 24 juillet 2007, s'est tenue une réunion du comité exécutif de la FCEE-Q, aux bureaux de celle-ci, situés sur le boulevard de Maisonneuve Ouest, à Montréal;
- 16.- Avant ladite réunion, plusieurs étudiantes et étudiants de Dawson, portant des chandails à l'effigie de DSU, ont tenté d'empêcher Mme Malamo Beaumont d'entrer dans la salle de réunion en lui barrant le chemin physiquement;
- 17.- Plus d'une de ces personnes parlait agressivement à Mme Beaumont,

- 18.- Ces personnes ont cessé de bloquer le chemin lorsque j'ai tenté de pénétrer dans le local de la FCEE-Q;
- 19.- De ce que j'ai perçu, Mme Beaumont a toujours conservé son calme et n'a jamais haussé le ton;
- 20.- À l'intérieur du bureau de la FCEE-Q, M. Noah Stewart et Mme Angelica Novoa, membre du Concordia Student Union (CSU) tentent de convaincre les membres présents de ne pas tenir de réunion, car ils prétendent que les élections du 19 juin doivent être confirmées ou infirmées par une assemblée générale spéciale;
- 21.- Après au moins une demi-heure de discussion, les personnes présentes se sont assises autour de la table de réunion afin de débiter la rencontre;
- 22.- Voyant que la réunion allait être tenue, les membres du CSU ont quitté les lieux;
- 23.- Durant ce temps, Mme Beaumont avait finalement pu accéder au local;
- 24.- La réunion a débuté par la ratification du mandat des personnes présentes;
- 25.- Lorsqu'est venu le temps de ratifier le mandat de la représentante du Dawson Student Union, un débat s'est tenu quant à l'identité de la personne autorisée à voter au nom de cette association;
- 26.- J'ai quitté les lieux durant ce débat;
- 27.- Le 3 août 2007, j'ai participé une réunion extraordinaire de l'assemblée générale (Special General Meeting) de la FCEE-Q à Thompson House, sur le campus de l'Université McGill;

- 28.- La réunion a été déclarée ouverte par la présidente de la FCEE-Q, Mme Nina Amrov vers 12h20;
- 29.- Dès le début des échanges, PGSS a déposé une proposition, appuyée par CSU, demandant à ce que la présidence de la réunion soit assumée par M. Brent Farrington,
- 30.- Le vote sur la proposition a été rejeté à 3 contre 2;
- 31.- M. Stewart a pris la parole pour contester le pouvoir de Mme Beaumont de voter au nom du DSU. Il a annoncé que M. Brent Farrington avait été élu président d'assemblée et a demandé à celui-ci de prendre la place de Mme Amrov;
- 32.- Mme Amrov a réaffirmé le résultat du vote, expliquant qu'elle reconnaissait le pouvoir de Mme Beaumont d'exprimer le vote du DSU;
- 33.- À partir de ce moment, les échanges se sont déroulés sans un désordre assez complet, certaines personnes présentes ne reconnaissant plus l'autorité de la présidente;
- 34.- Il y a eu quelques suspensions afin de tenter de calmer les esprits, mais en vain;
- 35.- À un certain moment, sans qu'une pause ou un ajournement n'ait été voté, Mme Shanice Rose, VP Finance du DSU, s'est levée, a fait le tour de la table et a tenté d'arracher le carton de vote des mains de Mme Beaumont devant toute l'assemblée;
- 36.- Devant les protestations de personnes présentes quant à la violence et la futilité de la manœuvre, Mme Rose est retournée s'asseoir;
- 37.- Peu de temps avant l'ajournement de l'assemblée, une personne présente a fait appel

de la décision de la présidente de reconnaître le droit de Mme Beaumont de voter au nom du DSU;

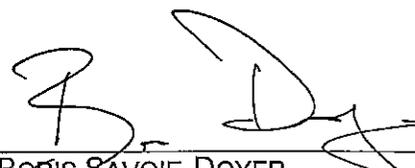
- 38.- Conséquemment, un vote a été tenu et la décision de la présidente a été maintenue à 3 contre 2
- 39.- Quelques minutes plus tard, l'ajournement de la rencontre a été proposé par M. Patrice Blais (GSA), appuyé par M. Max Silverman (SSMU);
- 40.- Un vote a été tenu, la proposition a été adoptée à 3 contre 2 et la rencontre a été ajournée vers 14h00;
- 41.- J'ai lu le procès verbal préparé par M. Mahdi Altalibi et je constate qu'il reflète bien le déroulement de la rencontre, lequel procès-verbal est produit sous la cote D-7 ;
- 42.- Par la suite, je me suis dirigé au local du SSMU en compagnie de toutes les personnes qui avaient quitté la réunion ajournée;
- 43.- En raison de la probabilité que les personnes demeurées présentes à la réunion tentent d'usurper le pouvoir de représentation de la FCEE-Q, nous avons convenu qu'il serait approprié de prendre des mesures de précaution auprès de l'institution financière de la FCEE-Q et du locateur du bureau de la FCEE-Q;
- 44.- M. Altalibi a envoyé un courrier électronique au locateur et au responsable du compte de banque les avisant qu'il était possible que d'autres personnes se prétendent administrateurs de la FCEE-Q, et de le contacter si jamais tel contacts arrivaient;
- 45.- M. Altalibi a laissé un message sur la boîte vocale de ces deux personnes au même effet;

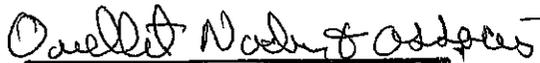
46.- Mme Amrov a envoyé une lettre recommandée à l'administrateur du compte au même effet;

47.- Tous les faits allégués dans la présente sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal,  
ce 6<sup>e</sup> jour de septembre 2007

**Exemple conforme**

  
BORIS SAVOIE-DOYER

  
**OUELLET, NADON & ASSOCIÉS**

Déclaré solennellement devant moi, à  
Montréal, ce 6<sup>e</sup> jour de septembre 2007

  
\_\_\_\_\_

commissaire à l'assermentation pour le  
district de Montréal

